

## DEC200905DAJ

**Décision portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC200904DAJ portant nomination de Mme Francesca Grassia aux fonctions de secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, délégation permanente est donnée à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du CoNRS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions, dans la limite de ses attributions.

**Article 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du comité national de la recherche scientifique (CoNRS), délégation est donnée à M. Laurent Chazaly, adjoint à la secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du président - directeur général du CNRS, tous actes, décisions et conventions, dans la limite de ses attributions.

**Article 3.** - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2020

Le président-directeur général

Antoine Petit

